

Le 26 juin 2015  
N° 23-2015

Bulletin d'information hebdomadaire édité par le SNFOCOS

## SOMMAIRE

Pages 1 à 2 :  
Alain GAUTRON en  
visite à Bordeaux

Pages 3 à 4 :  
Billet d'humeur :  
travaille et tais-  
toi

Pages 4 à 5 :  
IRP/DRSM :  
réunion du 23 juin

Pages 5 à 7 :  
Communiqué  
Confédéral :  
Conseil  
Economique Social  
et  
Environnemental/  
Détachés au sein  
de la CEE

Page 7 :  
Brèves :  
-Délégation FO au  
CNC ARS  
-Branche Famille/  
agrément du  
protocole  
d'accord  
transformation DSI

Bulletin d'information  
édité par le SNFOCOS  
Sous le N° de  
Commission Paritaire  
3 941 D 73 S  
Alain Gautron,  
Directeur Gérant

## Alain GAUTRON en visite à Bordeaux



Pour son premier déplacement en Région, Alain GAUTRON a choisi la Région Aquitaine.

Le 03 juin 2015, c'est à l'union Départementale Force Ouvrière de la Gironde qu'il s'est rendu à l'invitation du Délégué Régional de

l'Aquitaine et du Secrétaire Départemental du S.N.F.O.C.O.S Gironde.

L'ensemble des Sections Départementales S.N.F.O.C.O.S de l'Aquitaine étaient représentées, nos camarades de la F.E.C avaient également répondu à l'invitation. Après le rituel tour de table, notre Secrétaire Général a abordé l'ensemble des points prévus à l'ordre du jour mais a aussi fait un point sur les négociations en cours et les sujets d'actualité.

De nombreux échanges et de nombreuses questions ont émaillé sa présentation. Alain GAUTRON a évoqué notamment les points suivants :

- Fidélité aux principes fondamentaux de la Sécurité Sociale et plus particulièrement au paritarisme.

« Il faut réaffirmer les principes fondateurs de la Sécurité Sociale quitte à être ringard ».  
« Le S.N.F.O.C.O.S est pour le paritarisme pur et dur ».

- Résistance à la régression Sociale mondialisée et à la politique d'austérité salariale.

*L'augmentation des salaires est gelée !!!*

*La rénovation de la classification est en panne !!!*

*« Aujourd'hui pas grand-chose à l'horizon, difficile de rénover une classification à moyens constants ».*

*La négociation sur les frais professionnel est à minima !!!!*

*" Sous le prétexte d'égalité de traitement entre les différentes catégories de personnel, aujourd'hui c'est le plus petit dénominateur commun qui est retenu comme socle des négociations. Le S.N.F.O.C.O.S ne signera jamais un accord de ce type "*

- La défense de nos missions de Service Public.

*« Le S.N.F.O.C.O.S demande que les moyens soient donnés aux organismes pour que la qualité de service qui est due aux Assurés Sociaux soit au rendez-vous, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui ».*

- La défense des personnels du Service Médical avec particulièrement le maintien des statuts.



- Le maintien des services de notre Couverture Complémentaire Santé (Trois opérateurs AG2R, Médéric, Mutex) et de notre Couverture Complémentaire Prévoyance CAPSSA.

« Ces deux régimes fonctionnent plutôt bien et sont équilibrés, nous souhaitons les Conserver ».

« En cas d'appel d'offre, l'objectif est de conserver notre Régime Professionnel et le Paritarisme ».

- Pour ce qui concerne les régimes complémentaires de retraite AGIRC et ARRCO « Force Ouvrière est contre un accord qui ferait porter l'effort uniquement sur les salariés ».

« Un régime par répartition ne peut pas être en faillite, il répartit ce qu'il a à répartir ».

**30 juin**

Séance de signature  
PA relatif aux Titres  
restaurant

RPN Négociations  
salariales

Commission  
permanente  
professionnelle des  
Examens de santé

**01 juillet**

Commission du  
système différentiel

**07 juillet**

RPN Négociations  
salariales/Frais  
professionnels  
(relecture du texte)

RPN Formation  
professionnelle

**08 juillet**

INC Branche  
Recouvrement

**16 juillet**

CPNI droit syndical

En fin de réunion, Jean-Pierre DELIGEY Secrétaire Général et Alain BOUTAREAUD Trésorier général de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Gironde sont venus nous saluer. Leur visite a été l'occasion d'aborder le sujet de la représentativité qui est une règle très structurante avec une incidence importante sur le "poids" de notre Syndicat.

Nous allons entrer dans une nouvelle période 2016 – 2019 et donc un nouveau calcul de la représentativité va être fait, non seulement l'objectif est bien évidemment de conforter notre représentativité actuelle mais si possible de l'amplifier.

Attention, pour les listes électorales et la remontée des résultats n'utiliser que le nom de F.O (Force Ouvrière) ou F.O/ S.N.F.O.C.O.S et non pas C.G.T- F.O car dans ce cas le décompte des voix peut nous être défavorable (soit les voix sont comptées pour la C.G.T seule ou pour une liste commune C.G.T/F.O).

Pour clore cette matinée riche en échanges, le Secrétaire de l'Union Départementale Force Ouvrière de la Gironde nous a conviés à un apéritif Fraternel.

Les échanges se sont ensuite poursuivis autour d'un repas dans une ambiance chaleureuse.

L'après-midi, conformément à l'ordre du jour, s'est tenu la réunion départementale du S.N.F.O.C.O.S Gironde.

Le secrétaire départemental nous a présenté son rapport moral et le trésorier son rapport financier.

Les deux rapports ont été adoptés à l'unanimité.

Au cours de cette réunion, ont été réélus Stéphane DUPOUY comme secrétaire départemental et Jean-Pierre PERSONNE comme trésorier du S.N.F.O.C.O.S Gironde.

Le S.N.F.O.C.O.S Région Aquitaine renouvelle ses remerciements à Alain GAUTRON pour cette visite riche en échanges.

**Michel PICHARD**  
Délégué régional Aquitaine

**Alain GAUTRON**  
Secrétaire général



## TRAVAILLE... ET TAIS-TOI ?

Frappée d'une « Organisation ite aiguë », la Direction :

- modifie l'accès aux services pour les usagers, en leur imposant un parcours contraint,
- laisse sur le bord de la route un public vulnérable n'ayant pas accès à internet,
- ferme des lieux d'accueil et fragilise le maillage territorial,
- abandonne des services rendus aux familles, (médiation familiale, Points Info Famille...)
- remplit ses objectifs auprès de la CNAF et rend des postes sans tenir compte d'une charge toujours plus importante, sans égard pour les salariés, toujours plus en difficulté,
- oublie comment chacun a construit l'histoire de notre « institution CAF » et l'élaboration de sa culture,
- ne favorise pas les évolutions en interne,
- réorganise la ligne de Direction sans explication, mais aussi sans vision.

La Direction « vend » du changement à grand renfort de marketing d'efficience mais au bout de l'horizon prometteur, le mur...



Le personnel, au lieu d'être vu comme une ressource humaine, est considéré comme de la matière humaine, jetable, sans considération pour les années d'investissement, une variable d'ajustement broyée dans la machine du changement. Plus que jamais pour les salariés c'est « labour au ventre », souffrance au travail.

Pour le SNFOCOS la maltraitance, c'est assez !

Garantir pour chaque professionnel l'exercice de son métier dans les meilleures conditions :

- c'est préserver les valeurs de notre institution sociale engagée depuis toujours dans le service à l'allocataire comme centre de ses préoccupations,
- c'est accompagner chaque professionnel dans un parcours de formation adapté à ses missions, indiquant le périmètre de réponse pour chaque fonction,
- c'est protéger tous les salariés en situation d'accueil (incivilités, ergonomie du poste de travail...),
- c'est proposer à chacun d'entre eux une écoute bienveillante lorsque nécessaire,
- c'est affecter les ressources suffisantes dans chaque service afin d'accomplir au mieux nos missions,
- c'est donner au personnel de bonnes conditions de travail pour un traitement du bon droit des allocataires en temps et en heure,
- c'est améliorer les conditions de travail des agents et des cadres au quotidien,

---

Pour le SNFOCOS, les orientations institutionnelles changent, les métiers aussi mais nous refusons catégoriquement la dévalorisation de nos missions, le manque de reconnaissance et la destruction progressive de nos acquis sociaux.



Les militants SNFOCOS de la région PACA

\*\*\*

**Branche  
Maladie**

## Réunion IRP CNAMTS du 23 JUIN

Une délégation SNFOCOS représentée par Alain GAUTRON et Hélène AZOURY assistait à cette rencontre.

En préambule, la direction de la CNAMTS (Isabelle BERTIN) informe les organisations syndicales, **de la demande du directeur général de modification de l'article R315.9** du code de la Sécurité Sociale concernant le rattachement des personnels administratifs à la CNAMTS.

S'agissant d'un décret en conseil d'état, le directeur de la DDO indique qu'il faudra un certain temps avant sa publication.

Force Ouvrière rappelle qu'il n'est pas spécialement demandeur du rattachement des agents à la CNAMTS mais si la situation des personnels est clarifiée en ce sens par un décret nous prendrons acte.

Nous serions preneurs par contre **d'un engagement écrit de la CNAMTS sur le respect de la mobilité volontaire des personnels**. Ces points devront être repris au niveau de l'UCANSS dans les dispositifs conventionnels, ceci permettant parallèlement à la négociation de consolider les garanties.

### Nombre de collègues

La discussion s'engage autour du nombre de collègues en fonction des structures (CE DRSM, siège, CCE) et du nombre de praticiens conseils dans les DRSM.

Une position partagée est de ne pas faire figurer pour les praticiens conseils le chiffre minima de 25.

La CGT propose à la CNAMTS de rajouter dans le texte une phrase permettant de prendre en compte la spécificité des DOM TOM.

---

Le SNFOCOS rappelle son attachement à l'équité de traitement et souhaite un nombre équivalent de collèges dans le CE siège et dans les DRSM.

Pour le SNFOCOS, il y a un enjeu : **le calcul de la représentativité syndicale des PC** ne peut s'exonérer des 78 voix des PC de la CNAMTS.

#### Organisations représentatives

La détermination par la CNAMTS des organisations syndicales représentatives semble s'appuyer sur la décision de la DIRRECTE du 30 Octobre 2012.

Or, le périmètre pour la détermination de cette représentativité était le personnel CNAMTS.

Aujourd'hui la donne a changé, il faut intégrer les 7482 personnel des DRSM, dès lors la détermination des organisations syndicales représentatives apparaît plus complexe.

#### Composition du Comité Central d'entreprise (CCE)

Une autre question est celle de la composition du CCE.

Nous partageons avec d'autres syndicats l'exigence d'une représentation des praticiens conseils au CCE. L'écriture actuelle permet la représentation de toutes les DRSM mais omet la représentation d'une catégorie de personnels, les praticiens conseils, puisque ceux-ci n'ont pas dans ce projet de collège spécifique au CCE.

Il faut construire une autre forme de représentation au CCE :

- Soit, en augmentant le nombre de représentants désignés pour le CCE, le nombre estimé de représentants pour une organisation syndicale serait de 42 dont 9 PC ;
- Soit, en basant le nombre de représentants au CCE par rapport au poids des organisations syndicales à l'issue des futures élections.

#### Commission de déontologie (proposition CFDT)

Ce point relève plus du règlement intérieur du futur comité que d'un accord d'entreprise. De plus la composition proposée (6 PC désignés) présidée par un P.C élu et son rôle peu spécifié laisse dubitatif en l'état du texte.

A la fin de la réunion, force est de constater que si le débat a été animé, le contour d'un futur accord est loin d'être ébauché.

La réunion du 09 Juillet prochain ne pourra, en tout état de cause, aboutir à un consensus ce qui reportera en toute logique, en septembre, la reprise des négociations.

**Hélène AZOURI**  
**Secrétaire Nationale**

**Alain GAUTRON**  
**Secrétaire Général**

\*\*\*

**Communiqué  
Confédéral**

## **Le Conseil Economique Social et Environnemental et les situations de détachement au sein de la CEE**

Le 16 avril 2015, monsieur le Premier Ministre a mandaté \*Monsieur le Président du CESE afin qu'il lui apporte son expertise au regard des situations de détachement de salariés étrangers en France. Compte tenu de l'évolution du nombre de salariés concernés, la fraude au détachement constitue une menace tant pour la pérennité des emplois que pour le respect des droits sociaux fondamentaux des travailleurs.

---

A la demande de Monsieur le Premier Ministre, les partenaires sociaux sont associés aux travaux de la section du travail et de l'emploi du CESE.

La confédération FO et le SNFOCOS, représentés respectivement par Marie Alice MEDEUF et Patrick SCHUSTER, ont été reçus le lundi 08/06/2015 à 11h30 pour être auditionné par J Philippe MAZAUD administrateur du CESE et le par le rapporteur de la commission.

Les situations de détachement des salariés étrangers en France et les contrôles réalisés sur le terrain, sont un sujet très complexe compte tenu du nombre et de la diversité des directives afférentes.

L'augmentation du nombre de fraudes a de nombreuses causes :

- les personnels en charge de la lutte contre les fraudes et le travail illégal n'occupent plus le terrain,
- absence des documents obligatoires,
- présentation de faux documents,
- fausses identités,
- fausses situations de détachement,
- montages juridiques ....

Face à ces constats nous avons fait des propositions pour limiter les risques liés à ces situations :

- il est nécessaire de réoccuper le terrain afin de mener des actions de prévention et, le cas échéant de verbaliser les situations non conformes.  
Les procédures de traitement des dossiers LCTI (lutte contre le travail illégal) avec tous les process de suivis, de sécurisations juridiques, de validations des données adressées aux différentes instances, mêmes si elles sont nécessaires, ne doivent pas allonger considérablement les temps de traitement des procédures.  
La faiblesse des moyens humains mis en œuvre par les URSSAF, ne permet, même pas, d'exploiter la totalité des PV partenaires reçus.  
Aussi, afin d'être présent sur les chantiers et de remplir au mieux les missions de contrôles il faudrait doubler à minima le nombre d'Inspecteurs du Recouvrement (IR) affectés à la LCTI. Il nous a été fait remarquer que cela nécessiterait l'embauche de 350 IR. Or, nous avons précisé que la mise en place de l'exploitation des déclarations nominatives trimestrielles ou mensuelles modifierait les pratiques des CCA (contrôles comptables d'assiettes) et permettrait de réorienter des inspecteurs CCA vers la LCTI.
- L'absence des documents obligatoires sur les chantiers nuit à la réalisation des interventions et demande des recherches complémentaires longues et complexes.  
Lors des demandes préalables obligatoires de détachement la DIRECCTE (Inspection du Travail) reçoit des listes nominatives qui émanent des employeurs étrangers.  
Dans ces conditions, il semblerait judicieux d'éditer des cartes infalsifiables à remettre aux salariés détachés comportant toutes les mentions nécessaires à l'identification du travailleur et de ses conditions de détachement.  
Il y a lieu de préciser que les entreprises françaises du BTP remettent, depuis plusieurs années, à leurs salariés des cartes d'identifications spécifiques.
- Il serait également utile d'associer les donneurs d'ordre à la prévention des fraudes. Ceux-ci devraient informer les salariés de leurs sous traitants, des conditions de travail auxquels les personnels en situation de détachement ouvrent droits (horaire de travail, montant de la rémunération, ...).

---

De nombreux autres points ont été abordés. A chaque fois, ceux-ci ont été illustrés d'exemples précis.

Nous avons reçu une écoute très attentive de la part de nos interlocuteurs qui ont souhaités garder le contact.

Nous nous sommes engagés à leur dresser un état complet des conditions d'application des directives européennes sur le terrain, des relations entre les différents partenaires habilités, des améliorations à apporter...

FO et le SNFOCOS s'engagent ainsi dans une démarche responsable afin de participer activement au maintien des emplois dans notre pays et à lutter contre l'exploitation abusive des travailleurs étrangers en situation irrégulière.

*\*(courrier du Premier Ministre disponible sur le site du SNFOCOS [www.snfocos.org](http://www.snfocos.org) Rubrique : Lettre de la Michodière / Lettre n°23 du 19 juin).*

**Patrick SCHUSTER**

**Secrétaire de la commission professionnelle permanente des ACERC**

\*\*\*

## Brèves

Dans le cadre du renouvellement du Comité National de Concertation des Agences Régionales de Santé, voici la constitution de la délégation Force Ouvrière des agents de droit privé :

- Eric GAUTRON, titulaire SNFOCOS ARS Champagne-Ardenne,
- Nathalie CAVADINI, suppléante FEC-FO ARS Rhône-Alpes,
- Olivier BADOUIN, titulaire SNFOCOS ARS Languedoc-Roussillon,
- Yvonne BAUDOUIN, suppléante SNFOCOS ARS Rhône-Alpes,
- Eric DONNADIEU, expert FEC-FO ARS Languedoc-Roussillon.

Cette délégation participera aux groupes de travail du 2 juillet ainsi qu'au CNC du 8 juillet.

\*\*\*

Le Protocole d'accord relatif à l'accompagnement des personnels dans le cadre de la transformation de la Direction des systèmes d'information (DSI) de la branche Famille, a été agréé par le Ministère le 19 juin 2015.

Ce document est disponible sur le site du SNFOCOS [www.snfocos.org](http://www.snfocos.org) Rubrique : Lettre de la Michodière / Lettre n°23 du 19 juin.



Retrouvez  
tous nos articles sur  
notre site :

[www.snfocos.org](http://www.snfocos.org)